

La régulation par l'évaluation

Hors du statut encadré de DM, des milliers d'applis sont largement diffusés sans garantie de qualité et de sécurité. Faut-il pour autant redouter ces accidents liés à leur utilisation ? « Il n'y a pas d'application « tueuse » et la probabilité aujourd'hui de mourir d'une appli est nulle. En revanche, vous avez une chance sur deux de tomber sur un outil médiocre. » Celui qui parle, c'est Guillaume Marchand, président de la start-up DMD Santé. Et il s'exprime en connaissance de cause puisque sa société (www.dmd-sante.com) se donne pour mission « d'évaluer les applications et les objets connectés liés à la santé ». Sur sa plate-forme communautaire dmd.post, professionnels de santé, patients et usagers peuvent trouver par spécialité, pathologie ou thématique la présentation critique des applications et objets connectés qui ont été évalués par des professionnels, des patients et des usagers. L'évaluation est aujourd'hui fondée sur la valeur d'usage mais, très prochainement, DMD Santé proposera le premier programme scientifique européen de validation des applications mobiles de santé, mHealth Quality. « Depuis deux ans, nous faisons le constat que 25 % des applis sont à recommander. Les autres ne sont pas pour autant dangereuses mais elles ont quelque chose à améliorer. La démarche de la société Medappcare est également évaluative, mais s'adresse aux éditeurs et développeurs d'applications de santé. » La santé mobile est prometteuse en termes de santé publique et d'économies de dépenses de santé, mais pléthorique et désorganisée, sans garantie de sécurité et de qualité. Il fallait faire quelque chose », explique son créateur, David Sainati, pharmacien passé par MEIC. Aidé par une subvention de la DPI, de la région Ile-de-France et de la Fondation de France, il a créé Medappcare dans le but de labelliser les applis de santé. « Nous avons développé une méthodologie d'évaluation qui comporte plus de 70 critères. Si la grille évolue avec le temps, le processus d'évaluation reste extrêmement rigoureux. Nous collaborons avec des partenaires techniques de haut niveau et une vingtaine de médecins de diverses spécialités. Nous travaillons pour des éditeurs d'applications, mais aussi des industriels de la santé, des groupements d'officines et le secteur de l'assurance. Ce ne sont pas des éditeurs, mais ils souhaitent recommander les meilleures applications et nous missionnent pour ce travail d'évaluation. Nous n'avons pas de site, nos partenaires sont payés, nous avons une relation contractuelle confidentielle avec nos clients et nous pratiquons un tarif unique de 2 950 euros pour une labellisation. A la fin du processus d'évaluation, qui dure de deux semaines à un mois, nous remettons à l'éditeur un rapport qui comporte des recommandations d'amélioration. » A ce jour, Medappcare a labellisé une vingtaine d'applications. « Nous effectuons une présélection rigoureuse, notre but n'étant pas de labelliser des milliers d'applis, mais de labelliser les meilleures. A titre indicatif, pour la société d'assurances AG2R, sur 500 applications passées au crible, nous en avons retenu une dizaine. » Dans les mois à venir, Medappcare évaluera également les objets connectés en santé. « Les enjeux sont plus importants que sur les applis, il y a beaucoup plus de paramètres à prendre en compte. » David Sainati espère avoir le soutien des pouvoirs publics qu'il n'a pas trouvé il y a quelques années. « La démarche que j'ai entreprise, j'aurais souhaité qu'elle associe le privé et le public. Mais à l'époque, les institutions publiques que j'ai contactées m'ont répondu en résumé que ce n'était pas le moment. J'observe qu'elles me prêtent aujourd'hui une oreille beaucoup plus attentive. »